



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette deuxième assemblée de l'année 2024, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 41 du vendredi 11 octobre 2024 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 11 distribué en tout ménage en semaine 41/24 ;
- publication sur le site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch) ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Le Président évoque un problème de distribution du journal Surpierre Info n° 11 par la Poste, en particulier dans les boîtes-aux-lettres du village de Praratoud, qui a été corrigé dans l'intervalle par le Conseil communal. Une enquête est en cours par l'entreprise précitée. L'Assemblée peut toutefois valablement délibérer.

Jean-Vincent Le Bé et Benoît Torche sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• Presse :	1
• Participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal :	2
• Citoyens -ennes ayant le droit de vote communal :	53
• Membres du Conseil communal :	7
• Nombre total des personnes ayant le droit de vote communal :	60

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 ;
- 2 Règlement des finances, modification des art. 7 (alinéa 1) et 10 ;
- 3 Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette) ;
- 4 Crédits d'engagements :

- 4.1 secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire :  
→ demande de crédit CHF 210'000.-
- 4.2 traitement des archives de la Commune :  
→ demande de crédit CHF 75'000.-
- 5 Nomination d'un membre à la commission des naturalisations ;
- 6 Présentation de la planification financière ;
- 7 Informations & divers

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 60
- ✓ **L'Assemblée approuve l'ordre du jour à l'unanimité.**

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 27 MAI 2024**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de juin 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimé, caviardé) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

A la demande d'un-e citoyen-ne qui a invoqué la protection des données, une version caviardée du procès-verbal provisoire a été publiée sur le site internet de la Commune.

Le Président annonce que le Conseil communal a réceptionné, quelques jours avant la rencontre de ce soir, une demande de modification du procès-verbal écrite de la part de Christophe Dupré, laquelle concerne les interventions de plusieurs citoyens au sujet de l'édition 2023 de la traditionnelle fête de la St-Jean (parole à l'Assemblée, informations & divers, pt 4 de l'assemblée du 27.5.2024, pages 18 et 19).

Le Président demande à Christophe Dupré s'il maintient sa demande de modification telle qu'il l'a récemment formulée aux membres de l'exécutif et précise qu'il fait référence au procès-verbal non-caviardé qu'il est prévu de verser aux archives de la Commune.

Christophe Dupré répond par l'affirmative. Il explique la demande qu'il a récemment soumise au Conseil communal à l'Assemblée.

Le Président confirme la non-entrée en matière par le Conseil communal quant à cette demande de modification.

### **1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET**

---

Raphaël Thierrin demande que la page 18 dudit procès-verbal soit projetée à l'écran, ce qui se fait aussitôt.

Précision concernant la page 18 projetée : procès-verbal de l'assemblée du 27.5.2024 – version provisoire, caviardée, qui était en ligne sur le site internet de la Commune depuis le mois de juin 2024.

Raphaël Thierrin veut que son intervention soit publiée intégralement dans le procès-verbal de l'assemblée du 27 mai dernier, sans caviardage aucun. Il le confirme au Président.

Le bureau doit décider s'il rentre ou non en matière concernant cet amendement, le Président suspend donc l'assemblée durant quelques minutes.

Le bureau décide de ne pas entrer en matière.

! pas d'autre question et/ou remarque de la part de l'Assemblée.

### **1.1 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 - tel qu'il a été publié sur le site internet de la Commune et présenté à l'écran ce soir (version caviardée, non modifiée) - de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 39
- objections : 8
- abstentions : 12
- delta de voix : 1

✓ **L'Assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 à la majorité.**

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**  
**REGLEMENT DES FINANCES,**  
**MODIFICATION DES ART. 7 (alinéa 1) et 10**

**2.1 PRÉSENTATION**

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 6 à 8 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

**2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

**2.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET**

- ? Jean-Pierre Gorret souhaite connaître les raisons qui ont amené le Conseil communal à proposer ces modifications.
- ! Le Président répond que ces modifications font suite à l'assemblée de décembre 2024, elles sont proposées dans un souci de gain de temps sans impact réel quant au fonctionnement de la Commune. L'idée est de diminuer le nombre d'objets soumis à explication et au vote de l'assemblée.
- ! Christian Duc demande à connaître le nom des membres de la commission financière, Rémi Crausaz cite les 5 élus :
  - o LAMBERT Jean-Daniel, Président
  - o CRAUSAZ Rémi, membre
  - o DUPRE Christophe, membre
  - o THIERRIN Pascal, membre
  - o TORCHE Benoît, membre
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'Assemblée.

**2.4 VOTE**

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la modification des art. 7 (alinéa 1) et 10 du règlement des finances de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 59
- abstention : 1

- ✓ L'Assemblée approuve la modification des art. 7 (alinéa 1) et 10 du règlement des finances à la majorité.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**

**REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE  
(AES La Rochette)**

**3.1 PRÉSENTATION**

Explications transmises par Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, sur la base des slides n° 12 et 13 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran. Elle donne quelques précisions supplémentaires concernant les tarifs appliqués.

➔ voir annexe 1.

**3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Lecture par Rémi Causaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

**3.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET**

- ! pas de question et/ou de remarque de la part de l'Assemblée.

**3.4 VOTE**

Le Président soumet au vote le point 3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette) de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 60
- ✓ L'assemblée approuve le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette) à l'unanimité.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR CREDITS D'ENGAGEMENTS

- 4.1 secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire :  
demande de crédit **CHF 210'000.-**

### 4.1.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, sur la base des slides n° 18 à 24 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Elle annonce que le projet a été élaboré en collaboration avec le bureau d'architecture RLA à Lucens et que Guido Spaltenstein (Directeur de RLA et Citoyen de la Commune) - qui est présent ce soir dans la salle - répond volontiers aux questions techniques.

### 4.1.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

### 4.1.3 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Stéphanie Catillaz se demande si les prestations liées au bilan thermique pourraient être réalisés en une fois suivant l'état du bâtiment dans son ensemble.
- ! Ludmilla Bongard répond qu'il est prévu de faire un bilan pour tout le bâtiment.
  
- ? Christian Duc souhaite avoir la confirmation que le budget a été établi par un bureau d'architecture.
- ! Ludmilla Bongard confirme.
  
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'Assemblée.

### 4.1.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 4.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la transformation d'un appartement en accueil extrascolaire - bâtiment La Rochette à Cheiry - de se manifester par main levée.

Le Président annonce l'arrivée d'un citoyen dans l'intervalle, ce qui porte le nombre total de personnes présentes ayant le droit de vote à 61.

Résultat du vote :

- approbations : 61
- ✓ L'Assemblée approuve la demande de crédit pour la transformation d'un appartement en accueil extrascolaire - bâtiment La Rochette à Cheiry à l'unanimité.

#### 4.2 traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

##### **4.2.1 PRÉSENTATION**

---

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 28 à 32 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

##### **4.2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

---

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

##### **4.2.3 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET**

---

- ! Christian Duc se positionne clairement en faveur du préavis de la commission financière. Il affirme qu'à Granges-Marnand, ce sont des étudiants qui ont procédé au tri des archives et à la destruction de documents. Cela coûte beaucoup moins cher.
- ? Dagmar Guyader demande s'il existe des Associations qui pourraient aider au traitement des archives communales.
- ! Le Président répond que le Conseil communal n'en a pas connaissance. Aucune démarche dans ce sens n'a été faite à ce stade.
- ? Christian Duc demande si le Conseil communal dispose d'une GED (gestion électronique des documents).
- ! Le Président répond par la négative, les membres de l'exécutif y réfléchissent pour améliorer son mode de fonctionnement mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

- ? Guido Spaltenstein demande s'il est prévu de scanner les documents et les plans en vue de les stocker sur un ordinateur.
- ! Le Président répond qu'il est prévu de faire un inventaire et de déposer les différents documents (archives historiques) au Canton.
- ? Anne Thierrin souhaite savoir si ces archives seront également numérisées.
- ! Le Président précise que ces archives seront inventoriées mais pas numérisées.
  
- ? Stéphanie Catillaz soumet l'idée que des jeunes / étudiants soient engagés durant les vacances estivales pendant plusieurs jours pour effectuer ce travail.
- ! Le Président informe que pour le traitement des archives il faut un encadrement. Il se renseignera auprès de la Commune de Valbroye comment elle a procédé.
  
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'Assemblée.

#### **4.2.4 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 4.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour le traitement des archives de la Commune de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 19
- objections : 26
- abstentions : 13
- delta de voix : 3

✗ **L'Assemblée refuse la demande de crédit pour le traitement des archives de la Commune à la majorité.**

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR**  
**NOMINATION D'UN MEMBRE**  
**A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS**

---

#### **5.1 PRÉSENTATION**

---

Explications transmises par Oscar Cancela, Conseiller, sur la base de la slide n° 37 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

## **5.2 CANDIDAT**

---

Le Président informe que Steven Barthelme se porte candidat pour rejoindre l'équipe en place.

Steven Barthelme se lève et rejoint la table du Conseil communal, il se présente agréablement durant quelques minutes devant l'Assemblée.

Le Président demande s'il y a d'autre candidat-e motivé-e. Personne ne s'annonce.

## **5.3 NOMINATION**

---

Steven Barthelme est élu par les applaudissements de l'Assemblée, il intègre dès ce jour la commission des naturalisations en tant que membre.

Oscar Cancela salue le travail effectué par Werner Wildi au sein de ladite commission, il souhaite tout de bon pour la suite au membre démissionnaire.

### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE**

#### **6.1 PRÉSENTATION**

---

Explications transmises par Julien Tüscher sur la base des slides n° 41 à 49 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Il passe la parole à Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA qui précise la planification financière qui découle des investissements présentés.

Le Président précise que cette planification a été réalisée sans augmentation des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales.

#### **6.2 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET**

---

- ? Christian Duc informe qu'il y aurait la possibilité de lier le crédit d'étude au coût de l'investissement. L'amortissement se ferait sur une plus longue durée et il y aurait moins de coûts annuels pour la Commune.
- ! Le Président et Fabrice Corminboeuf se renseigneront et reviendront prochainement auprès de l'Assemblée à ce sujet.
- ? Rémi Crausaz : quelle est la capacité d'endettement de la Commune ?  
! Fabrice Corminboeuf : 6,7 millions à répartir sur une année.

- ? Bruno Ballif : le report des investissements peut se faire pendant combien d'année ?
- ! Le Président : on a 5 ans pour réaliser le projet.
  
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'Assemblée.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**  
**INFORMATIONS & DIVERS**

**7.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL**

- ! Le Président annonce la fin des travaux de l'installation de la chambre froide & du congélateur à l'auberge Le Grenier à Cheiry.
- ! Le Président transmet quelques informations au sujet de l'installation d'un mât de mesure dans le secteur à potentiel éolien. S'agissant d'un point sensible, il offre la possibilité à l'Assemblée de réagir, personne ne s'annonce.
- ! Tous à votre agenda ! Le Président informe que la date de la prochaine assemblée est fixée au lundi 16 décembre 2025. Il donne également rendez-vous le 12 décembre 2024, date à laquelle le projet ValTraLoc sera présenté à la grande salle de Surpierre, en présence du Conseil communal et du bureau d'urbanisme.
- ! Jacques Thierri informe que l'Epuration Moyenne Broye (EMB) a récemment réalisé des travaux sur la route de la Gaye en direction de Combremont. La réfection de l'enrobé – sur toute la largeur de la route - sera entièrement prise en charge par l'EMB. La Commune prendra toutefois le montant pour la création de 3 places d'évitement à sa charge.

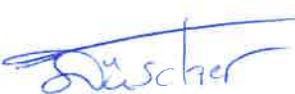
**7.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE**

- ? Christophe Dupré s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'évaluation quant à l'agrandissement de l'école de Surpierre à proximité de la salle de gym. Ne serait-ce pas une idée d'avoir un pôle scolaire à Surpierre plutôt qu'à Cheiry.
- ! Ludmilla Bongard explique le projet qui a bien évolué. Cheiry bénéficie de l'accueil extrascolaire, il n'est pas souhaité de déplacer les enfants. Les transports scolaires sont problématiques et onéreux.
- ! Simone Ballif s'adresse avec véhémence au Président, lui rappelant que lors de l'assemblée du 31 mai 2021, une demande de crédit à hauteur de CHF 690'000.- (halle voirie Villeneuve) avait été soumise au vote et approuvée par l'Assemblée. Aujourd'hui, rien n'est fait !
- ! Le Président : une demande de crédit supplémentaire a été votée lors de l'assemblée en décembre dernier, laquelle a été refusée par les Citoyens. Il

n'est pas possible de réaliser les travaux au moyen du montant approuvé en 2021, pour diverses raisons.

- ! Benoît Thierrin remercie le Conseil communal pour son travail effectué au cours de l'année. Il remercie également les sociétés de jeunesse de Surpierre-Praratoud et de Cheiry-Chapelle pour leur entente l'une envers l'autre. Il en profite pour inviter la population à participer à la Fête de la Sainte-Barbe le dimanche 1<sup>er</sup> décembre prochain.
- ? Jean-Daniel Lambert : qui est en charge de l'entretien du chemin pédestre « Boris le Castor » au bord de la Broye ?
- ! Jacques Thierrin : la corporation Glâne-Farzin était en charge de cet entretien. Le Conseil communal mandatera son Employé communal pour effectuer ces manquements qu'il a également constatés. Quant aux travaux de sécurisation, il appartient à ladite corporation de les exécuter.
- ! Bruno Ballif revient sur le sujet de la halle de voirie en tant que Président de l'USCV. Il demande que le projet soit accéléré.
- ! Le Président tente de rassurer, il informe que le Conseil communal a justement reçu ce jour la liste des entreprises qui seront approchées lors de l'appel d'offres. Les démarches se poursuivent.
- ! Cédric Scheidegger signale la présence de nids de frelons asiatiques sur notre territoire. Il transmet, en tant qu'apiculteur, quelques précieuses informations à ce sujet.
- ? Vincent Stutz : est-ce que la Commune a été approchée par rapport à des antennes 5G ?
- ! Le Président répond par la négative.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 21h45 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Syndic  
Julien Tüscher



La Secrétaire  
Stéphanie Sallin

#### Annexes :

- 1- Présentation powerpoint ;
- 2- Rapport CoFin – règlements ;
- 3- Rapport CoFin – crédits d'engagements.

**ANNEXE 1**

# ASSEMBLEE COMMUNALE du 28 octobre 2024

*bienvenue*



## ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 ;
- 2 Règlement des finances, modification des art. 7 (alinéa 1) et 10 ;
- 3 Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette) ;
- 4 Crédits d'engagements :
  - 4.1 secteur Cheiry, bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-
  - 4.2 traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-
- 5 Nomination d'un membre à la commission des naturalisations ;
- 6 Présentation de la planification financière ;
- 7 Informations & divers



**Point 1 de l'ordre du jour :**

## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024**



**Point 1 de l'ordre du jour :**

## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024**

... avez-vous des questions / des remarques ?





Point 1 de l'ordre du jour :

## Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024

... passons maintenant au vote !



Point 2 de l'ordre du jour :

## Règlement des finances, modification des art. 7 (alinéa 1) et 10



Point 2 de l'ordre du jour :

## **Règlement des finances, modification des art. 7 (alinéa 1) et 10**

**Art. 7**

**d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)**

### **ACTUELLEMENT :**

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 15'000.- francs.

### **PROPOSITION :**

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour tout dépassement jusqu'à 2'000.- francs. Pour les dépassements supérieurs, il est compétent pour les dépassements jusqu'à 20% du crédit budgétaire mais au maximum jusqu'à 15'000.- francs.



Point 2 de l'ordre du jour :

## **Règlement des finances, modification des art. 7 (alinéa 1) et 10**

**Art. 10 - Entrée en vigueur**

### **ACTUELLEMENT :**

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

### **PROPOSITION :**

Le présent règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La révision du 28 octobre 2024 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.



Point 2 de l'ordre du jour :

**Règlement des finances,  
modification des art. 7 (alinéa 1) et 10**

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 2 de l'ordre du jour :

**Règlement des finances,  
modification des art. 7 (alinéa 1) et 10**

... avez-vous des questions / des remarques ? ...





Point 2 de l'ordre du jour :

**Règlement des finances,  
modification des art. 7 (alinéa 1) et 10**

... passons maintenant au vote !



Point 3 de l'ordre du jour :

**Règlement communal concernant  
l'accueil extrascolaire (AES La Rochette)**



Point 3 de l'ordre du jour :

**Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire  
(AES La Rochette)**

Le règlement qui est soumis ce soir à l'approbation de l'assemblée communale a été préavisé favorablement par :

- ✓ le Service des communes (SCom);
- ✓ la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC);
- ✓ le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Dans son courrier du 27.5.2024, l'office de Surveillance des prix (SPR) déclare :

« Selon l'Art. 10, al. 1 du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES), le prix à la charge des parents ne dépasse pas les frais effectifs de l'Accueil. Pour cette raison, nous renonçons, dans le cas présent, à formuler une recommandation. »



Point 3 de l'ordre du jour :

**Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire  
(AES La Rochette)**

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :

### **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette)**

... avez-vous des questions / des remarques ? ...



Point 3 de l'ordre du jour :

### **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette)**

... passons maintenant au vote !





**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire :  
demande de crédit CHF 210'000.-
  
- 4.2 traitement des archives de la Commune : demande de  
crédit CHF 75'000.-



**Point 4 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

L'enquête menée en début d'année auprès des parents de notre Commune prouve que le besoin d'une structure AES est réel.

- 21 familles ont déclaré être intéressées par l'offre, ce qui correspond à 28 enfants ;
- 93% sont des enfants de 1H à 4H ;
- 16 familles expriment un besoin d'ouverture aussi durant les vacances scolaires.

Le nombre de places chez une accueillante de l'association pour l'accueil familial de jour étant restreint, il devient très compliqué pour les parents de trouver une solution de garde dans notre enclave. Un accueil extrascolaire peut remédier à ce manque, pour les enfants en âge de scolarité.



**Point 4 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

*Arguments, buts :*

- ✓ Valoriser les locaux actuels ;
- ✓ Répondre aux contraintes dictées par le SEJ / le SAAV ;
- ✓ Réaliser des aménagements en lien avec la nouvelle affectation.



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

**Tableau des coûts**

✓ Valorisation des locaux :

- Remplacement des fenêtres (+ entretien moustiquaires)	CHF	22'500
- Changement des radiateurs + vannes	CHF	19'000
- Rafraîchissement des murs	CHF	18'000
- Mise à jour de l'installation électrique et appareillages	CHF	7'500
	<b>CHF</b>	<b>67'000</b>

✓ Contraintes des services du canton :

- Installation de deux WC avec cabine (+ réfection carrelage)	CHF	30'000
- 1 bassin supplémentaire à la cuisine	CHF	5'500
- Rehaussement garde-corps de l'aire de jeu et main-courante	CHF	8'500
- Sécurité incendie et signalétique extérieure	CHF	4'000
	<b>CHF</b>	<b>48'000</b>



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

**Tableau des coûts**

✓ Aménagements en lien avec la nouvelle affectation :

- Pose d'une ventilation dans les sanitaires	CHF	2'000
- Pose d'un miroir sécurisé dans les sanitaires	CHF	1'000
- Entretien des portes et armoires murales	CHF	2'500
- Pose d'un faux-plafond (hall + sanitaires)	CHF	2'500
- Pose de panneaux phoniques (espace repas)	CHF	9'000
- Elaboration d'un nouveau plan de fermeture	CHF	4'000
- Mobilier, lustrerie, appareils, ameublement	CHF	23'500
	<b>CHF</b>	<b>44'500</b>



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

**Tableau des coûts**

✓ Frais et taxes liés au projet :

- Frais de dossier de la mise à l'enquête	CHF	6'700
- Désamiantage (en fonction du diagnostic)	CHF	5'000
- Frais divers en lien avec le chantier	CHF	6'200
- Honoraires d'architecte	CHF	10'000
- Divers et imprévus	CHF	<u>22'600</u>
	CHF	<b>50'500</b>

<b>Récapitulatif</b>	<b>CHF</b>	<b>67'000</b>
	<b>CHF</b>	<b>48'000</b>
	<b>CHF</b>	<b>44'500</b>
	<b>CHF</b>	<b><u>50'500</u></b>
	<b>CHF</b>	<b>210'000</b>



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

Le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 210'000.-** pour la transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – bâtiment la Rochette à Cheiry), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 210'000.- par emprunt ;
- *Amortissement* : à raison de 3% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 6'300.- pendant 33 ans.*



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

Lecture du rapport de la commission financière ...



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

... avez-vous des questions / des remarques ? ...



**Point 4 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry (bâtiment la Rochette), transformation d'un appartement en accueil extrascolaire : demande de crédit CHF 210'000.-

... passons maintenant au vote !

**Point 4 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements**

- 4.1 secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire :  
demande de crédit CHF 210'000.-
- 4.2 traitement des archives de la Commune : demande de  
crédit CHF 75'000.-



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

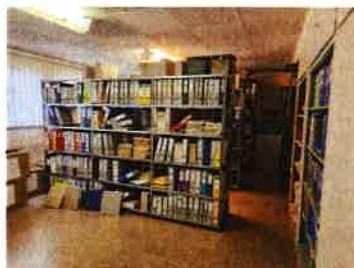
*Visite guidée aux archives de la Commune :*



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

*Visite guidée aux archives de la Commune :*





**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

**Arguments, buts :**

- ✓ Confier à des professionnels le soin de traiter l'important arriéré d'archives accumulé ;
- ✓ Entreposer les documents de manière adéquate, hors de danger en cas de sinistre.



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

Le Conseil communal vous demande [un crédit de CHF 75'000.-](#) pour le traitement des archives de la Commune , selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement*      : CHF 75'000.- par le compte courant ;
- *Amortissement*    : à raison de 10% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 7'500.- pendant 10 ans.



Point 4 de l'ordre du jour :

## Crédits d'engagements

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 4 de l'ordre du jour :

## Crédits d'engagements

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

... avez-vous des questions / des remarques ? ...

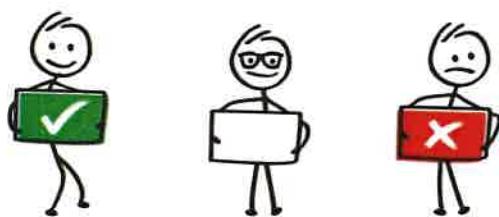




**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements**

4.2      traitement des archives de la Commune : demande de crédit CHF 75'000.-

... passons maintenant au vote !



**Point 5 de l'ordre du jour :**

**Nomination d'un membre  
à la commission des naturalisations**



Point 5 de l'ordre du jour :

## Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

La commission aujourd'hui :

- 4 membres élus :
  - Jean-Pierre Gorret, président
  - Martine Matzinger, secrétaire ad-interim
  - Roberte Ben Zbir, membre
  - Oscar Cancela, membre
  - ~~Yverne Boulle, démissionnaire / poste vacant~~
- 1-2 demande(s) de naturalisation par année ;
- 3 séances par cas en fin de journée ou en soirée, dans les locaux de l'administration communale.



Point 5 de l'ordre du jour :

## Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

Qui est motivé à rejoindre l'équipe en place

?



Point 5 de l'ordre du jour :

**Nomination d'un membre  
à la commission des naturalisations**

... passons maintenant à la nomination !



Point 5 de l'ordre du jour :

**Nomination d'un membre  
à la commission des naturalisations**

**Félicitations!**



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

<b>0. ADMINISTRATION GENERALE</b>		
Secrétariat, RH, Informatique, Admin. Constr	720'000.00	
Four communal de Villeneuve	100'000.00	Dès 2028
Auberge de Villeneuve	60'000.00	Dès 2026
Auberge la Lembaz	60'000.00	Dès 2026
Grande salle, rénovations de l'enveloppe	200'000.00	Dès 2027
Lembaz, changement chauffage + rénovation enveloppe	150'000.00	Dès 2028
Rochette, changement chauffage	50'000.00	Dès 2025
Rochette, rénovation enveloppe	100'000.00	Dès 2029



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

<b>2. FORMATION</b>			
Ecole Surpierre		5'400.00	
Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle (report)		5'400.00	Dès 2024
<b>Ecole de Cheiry</b>		5'050'000.00	
Pavillon scolaire provisoire		280'000.00	Dès 2025
Agrandissement école de Cheiry		4'000'000.00	Dès 2026
Suite rénovation façade, étanchéité toiture et avant-toit de l'école de Cheiry		150'000.00	Dès 2026
Crédit d'étude agrandissement école Cheiry (nouveau)		550'000.00	Dès 2025
Panneaux photovoltaïque (école Cheiry)		40'000.00	Dès 2027
Remplacement éclairage par un éclairage à LED		30'000.00	Dès 2025



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

<b>3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>			
Sport et centre sportif		345'000.00	
Hangar voirie + vestiaires sportifs		245'000.00	Dès 2024
Aménagement zone de sport à Cheiry		50'000.00	Dès 2027
Villeneuve, place de jeux		50'000.00	Dès 2027



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

### 5. PREVOYANCE SOCIALE

	182'500.00	
Crédit AES (Aménagement intérieur)	32'500.00	Dès 2024
Crédit additionnel AES	150'000.00	Dès 2025



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

### 6. TRAFIC & TELECOMMUNICATIONS

Routes communales	4'660'000.00	
Trottoir de Villeneuve (1300m + 300m)	800'000.00	Dès 2028
Trottoir de Surpierre rénovation et extension (1000m)	500'000.00	Dès 2028
Entrées de village de Villeneuve	50'000.00	Dès 2028
Entrées de village de Cheiry + compléments trottoirs	150'000.00	Dès 2028
entrées de village de Surpierre et Pratoud	100'000.00	Dès 2028
Amélioration de la liaison Surpierre-Cheiry par Beauregard	500'000.00	Abandonné, transféré aux entretiens des routes
Hangar voirie + vestiaires sportifs	445'000.00	Dès 2023
Trottoir de Villeneuve / Crédit d'étude	120'000.00	Dès 2025
Trottoir de Surpierre / Crédit d'étude	75'000.00	Dès 2025
Chemins AF et dessertes forestières	900'000.00	Dès 2025
Route communales	900'000.00	Dès 2025
Implémentation de la télégestion de l'éclairage de public	120'000.00	Dès 2027 (revu à la baisse)



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

### 7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau	935'000.00	
Crédit complémentaire captage Basset (Gros Marais)	435'000.00	Dès 2024
Filtration captage Basset	500'000.00	Dès 2025 (si besoin)
Traitement des eaux usées	2'890'000.00	
Mise en séparatif Villeneuve	2'300'000.00	Dès 2025
Mise en séparatif Villeneuve - crédit étude + suivi de l'exécution	120'000.00	Dès 2024
Remplacement STAP EU Villeneuve avec EMB	470'000.00	Dès 2025
Gestion des déchets	145'000.00	
Aménagement déchetterie Cheiry (report)	110'000.00	Dès 2027 (reporté)
Plateforme de recharge des cartes	35'000.00	Dès 2025 (reporté, si besoin)
Correction de cours d'eau	60'000.00	
Cheiry revitalisation Lembaz	60'000.00	Dès 2024
Cimetières communaux	35'000.00	
Surpierre - Collombarium	35'000.00	Dès 2026



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

### 9. FINANCES & IMPOTS

Immeubles du patrimoine financier

Villeneuve - Vente de l'école et du terrain

Dès 2025 - recettes

Les Gottes - Rénovation de l'enveloppe

Au-delà de 2030



Point 6 de l'ordre du jour :

## Présentation de la planification financière

→ [tableau Excel complet](#)



Point 7 de l'ordre du jour :

## Informations & divers





**Point 7 de l'ordre du jour :**  
**Informations & divers**

- Messages du Conseil communal

\* A vous la parole !



**Point 7 de l'ordre du jour :**  
**Informations & divers**

- Installation de la chambre froide & congélateur à l'auberge Le Grenier à Cheiry





**Point 7 de l'ordre du jour :  
Informations & divers**

- Secteur à potentiel éolien, mât de mesure



**Point 7 de l'ordre du jour :  
Informations & divers**

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !



*Fin.*

## **ANNEXE 2**

### **Commission financière de la Commune de Surpierre**

#### **Assemblée communale du lundi 28 octobre 2024 – Préavis sur deux règlements communaux**

##### **Règlement des finances de la commune de Surpierre, modification de l'article 7**

La commission financière de la commune de Surpierre a examiné la modification de l'article 7 du règlement communal des finances (RFin) proposée par le Conseil Communal.

Dans son alinéa 1, cet article précise désormais que le Conseil Communal est compétent pour tout dépassement de crédit jusqu'à CHF 2'000.- francs. Cette adjonction semble faire doublon avec la suite du texte du même alinéa ; or sans ce texte complémentaire, le Conseil Communal se verrait contraint de présenter et faire approuver à l'assemblée communale une kyrielle de dépassements mineurs qui ne manquent pas de se présenter sur certains comptes durant un exercice annuel.

Nous sommes favorables à cette adjonction qui évitera au conseil communal de présenter des chiffres sans réel intérêt pour notre assemblée communale. Cependant, la commission financière tient à préciser que d'éventuels dépassements inférieurs à CHF 2'000 devront toujours lui être expliqués au besoin, quand bien même ils ne feraient plus l'objet d'une soumission à l'assemblée communale.

En conséquence, nous recommandons donc à l'assemblée communale d'accepter les modifications du règlement financier qui lui sont proposées ce soir.

##### **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES La Rochette)**

Le règlement communal pour l'accueil extrascolaire a été soumis à la commission financière de Surpierre. Notre rapport a pour objectif d'analyser et d'appuyer les articles qui ont une incidence financière. Ces dispositions visent à assurer un fonctionnement optimal de la structure, tout en tenant compte des besoins des familles et des contraintes budgétaires.

**Article 9 :** La flexibilité des horaires permet de s'adapter aux besoins réels des familles, évitant ainsi des coûts fixes inutiles en cas de faible fréquentation. Les pénalités pour les retards, bien que modérées, contribuent à couvrir les frais supplémentaires liés à la gestion des imprévus et à encourager le respect des horaires.

**Article 10 :** Le barème des tarifs, tout en étant progressif, devrait garantir la couverture des coûts de fonctionnement. La prise en compte des subventions permet de maintenir des tarifs accessibles pour toutes les familles, tout en assurant l'équité entre les enfants.

**Article 11 :** Cet article instaure un système de facturation pour les prestations de l'Accueil en facturant mensuellement les prestations et en prévoyant des modalités de paiement

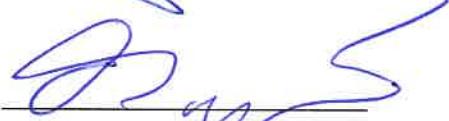
précises. De plus, la clause relative aux frais de rappel en cas de retard de paiement assure le recouvrement des créances tout en incitant les parents à régler leurs factures dans les délais impartis.

Par conséquent la commission financière de Surpierre propose à l'Assemblée communale d'accepter le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire.

Surpierre, le 28 octobre 2024

Les membres de la Commission financière :

Rémi Crausaz : 

Christophe Dupré : 

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Benoît Torche : 

## **ANNEXE 3**

### **Commission financière de la Commune de Surpierre**

#### **Assemblée communale du lundi 28 octobre 2024 – Préavis sur deux crédits d'engagements**

##### **Crédit d'engagement no1 : Transformation d'un appartement en accueil extrascolaire**

Lors de la séance du 27 mai 2024, l'Assemblée communale de Surpierre a approuvé le crédit d'engagement relatif à l'avant-projet pour la transformation d'un appartement de l'immeuble de la Rochette à Cheiry en accueil extrascolaire. La réalisation de cet avant-projet a abouti au projet de transformation qui vous est présenté ce soir et qui s'inscrit donc dans la continuité de l'objet approuvé en mai dernier.

Il est primordial pour une commune telle que Surpierre de mettre à disposition des citoyens un accueil extrascolaire et de ce fait il est impératif de lui donner les moyens nécessaires pour concrétiser ce projet jusqu'à son terme.

Le budget de transformation soumis pour un total de CHF 210'000 parait onéreux de prime abord. Toutefois, il faut tenir compte des travaux qui s'avéreront indispensables quelle que soit la fonction qui sera donnée à cet appartement de l'immeuble de la Rochette. Il s'agit notamment du remplacement du système de chauffage (radiateurs), du remplacement des fenêtres ainsi que du rafraîchissement des peintures. Après prise en considération de ces travaux indispensables, le coût des travaux propres à l'aménagement de l'accueil extrascolaire semble raisonnable.

Ainsi, la commission financière propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 210'000 relatif à la transformation d'un appartement en accueil extrascolaire dont le financement sera assuré par un emprunt avec un amortissement à 3% et une charge annuelle estimée à CHF 6'300 sur 33 ans.

##### **Crédit d'engagement no2 : Archivage de la commune – CHF 75'000**

Un crédit d'engagement de CHF 75'000 est demandé à l'Assemblée communale pour la délégation à une société externe du traitement de l'arriéré d'archives, c'est-à-dire le tri, le reconditionnement et la description des archives de la commune de Surpierre.

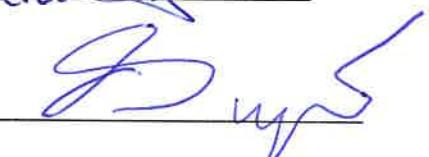
Il est important que la commune gère correctement ses archives et que ces dernières soient conservées de manière adéquate, à l'abri de tout risque de perte ou de détérioration. Les fusions de nos anciennes communes qui ont été menées lors de ces deux dernières décennies ont conduit au cumul d'une quantité non négligeable de documents à caractère d'archives qui plus est avec une gestion et une méthode de tri propres à chaque ancienne commune. Il est nécessaire de pouvoir organiser, trier et conserver correctement l'ensemble de ces archives.

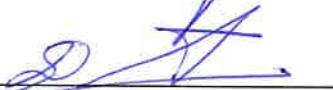
Néanmoins, dans la continuité des appréciations récentes de la capacité d'investissement de la commune et compte tenu de l'objectif de priorisation des dépenses d'investissement, il n'a pas été fait état d'un besoin prioritaire de la part du conseil communal pour cet investissement. Cet investissement pourrait être envisagé dans le futur sur la base d'un ordre de priorité à établir par le conseil communal. De ce fait, la commission financière donne à l'assemblée communale un préavis négatif pour le crédit d'engagement de CHF 75'000 relatif à l'archivage de la commune.

Surpierre, le 28 octobre 2024

Les membres de la Commission financière :

Rémi Crausaz : 

Christophe Dupré : 

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Benoît Torche : 